

# L'INFO-MÉNO

Édition du 09 août 2024

Bonjour à tous. Voici un bref résumé des actualités de la Zec.

## **Début de saison**

De manière générale, nous avons eu un début de saison qui s'est bien déroulé. Malgré un évènement malheureux (vol au poste d'accueil), nos employés ont mis à profit leur expérience et leurs connaissances afin que le tout se déroule sans accroc majeurs. Évidemment, l'implication des membres dans l'utilisation des nouvelles technologies n'est pas étrangère à la réussite.

Enfin la nature a contribué en étant généreuse, au niveau température (pas de feux, pas de déluges majeurs) ainsi qu'au niveau des captures. Merci aux membres qui ont pris le temps de bien compléter leur rapport d'activité : nombre de prises (même si aucune) pour les efforts de chasse (ours) et de pêche.

## **SOS braconnage**

Lors de vos pérégrinations sur le territoire, il est possible que vous soyez témoin de gestes ou d'installations qui vous semblent ne pas respecter les règles qui régissent les activités de prélèvement. Évidemment, vous pouvez en aviser les responsables (Suzanne & Renald) ou envoyer un message, mais idéalement passer par le service SOS Braconnage est le moyen le plus simple, le plus rapide et le plus efficace. Sans obligation de votre part, si vous décidez d'utiliser ce service, il serait intéressant que vous en avisiez notre personnel. Pour nous, ces informations nous permettent d'ajuster nos actions annuelles (plan de protection) et orientent les opérations menées sur le terrain par nos assistants à la protection faunique.

Collectivement, au Québec, nous nous sommes donné des règles afin de :

- 1) Assurer la pérennité des espèces
- 2) Maintenir une biodiversité
- 3) Répartir équitablement la ressource entre les usagers

Donc, à titre d'utilisateur du territoire, vous avez un rôle à jouer. Par contre, en aucun moment vous ne devez vous interposer devant une situation. Vous n'avez ni le droit ni les pouvoirs pour poser des gestes, quels qu'ils soient. Procédez, cependant, le plus rapidement au signalement et les autorités compétentes se chargeront du suivi.

**Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage ou de tout geste vous semblant menaçant pour la faune ou ses habitats, rapportez-le à un agent de**

# L'INFO-MÉNO

Édition du 09 août 2024

**protection de la faune en vous rendant sur la page de SOS Braconnage – Urgence faune sauvage ou en téléphonant 24 h/24, 7 j/7 au 1 800 463-2191.**

Pour de plus amples informations sur le comment, vous trouverez les informations à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/protection-faune/sos-braconnage-urgence-faune-sauvage>

Exemple de formulaire :

<https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/formulaires/braconnage-inscription/>

Évidemment le formulaire semble très compliqué, mais vous pouvez vous en inspirer afin de recueillir le plus d'informations.

## **Opérations forestières**

Les membres du comité « projet pilote » devaient se réunir en juillet pour le suivi de ce dossier. Cependant, la rencontre a été reportée en août. Selon les dernières informations, les opérations dans le secteur SURPRISE sont retardées, mais aucune opération ne devrait se faire durant la semaine de chasse à l'original (armes à feu). Pour la période de chasse, évidemment le dernier mot appartient au Ministère. Pour le secteur SHEA, les opérations devraient se continuer durant l'hiver 2024-25.

Dossier à suivre.

## **Camping aménagé**

À la fin juillet, Sandra Choquette, Claude Éric Déry et Luc Marchand ont visité les deux campings aménagés afin de valider l'état des lieux.

Depuis l'automne 2023, les administrateurs de ZEC ont de nouvelles obligations réglementaires. Plus précisément, un rapport de conformité des installations doit être produit en mai et en octobre de chaque année.

Cette première approche nous a permis de constater qu'il n'y a aucune non-conformité majeure. L'accueil des usagers et leur grande ouverture face à ces normes nous ont agréablement encouragés dans notre démarche. Cette démarche a pour but de bien identifier les obligations et accompagner les usagers afin qu'ils puissent se conformer aux normes.

Autre dossier à suivre!

# L'INFO-MÉNO

Édition du 09 août 2024

## **Animaux domestiques**

Nous tenons à vous aviser que la gestion de vos animaux domestiques, principalement les chiens, est encadrée par une réglementation municipale et provinciale.

Premièrement, la municipalité de La Tuque oblige de garder son chien sous contrôle en tout temps. Voir la section 4, du règlement 1000-187-2015. <https://www.ville.latuque.qc.ca/file-4460>.

Deuxièmement, en milieu naturel, aucun chien ne peut être laissé libre et lors de sessions de chasse des règles particulières s'appliquent.

**22.** Lors de toute activité de chasse avec chiens de chasse au sens du Règlement sur les activités de chasse (chapitre C-61.1, r. 1), le chasseur doit être présent; de plus, il doit surveiller son chien et vérifier qu'il porte en tout temps un collier sur lequel sont inscrits le nom et le numéro de téléphone du propriétaire.

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-61.1,%20r.%2012>

**Nous vous invitons à valider si vos pratiques respectent la réglementation en vigueur.**

## **Vitesse sur les routes de la Zec**

Récemment se sont produits deux accidents aux conséquences potentiellement graves sur les routes de la Zec. Le premier impliquait deux VTT et le second, un VTT ainsi qu'une voiture. La vitesse était probablement l'un des éléments ayant contribué à ceux-ci. Nous vous invitons donc à faire preuve de la plus grande prudence sur nos routes et à réduire votre vitesse. Le chemin étant fraîchement nivelé, il peut être tentant de se laisser aller un peu, mais la géométrie changeante de nos routes devrait nous rappeler à la plus grande circonspection. Merci de l'attention que vous porterez à ce message.

## **Fin de semaine de la FÊTE DU TRAVAIL**

*Vous êtes invité à un souper hot dog / maïs*

*Samedi le 31 août 2024*

*Au poste d'accueil route 155 au 167km nord*



# L'INFO-MÉNO

Édition du 09 août 2024

*Heure : 16h*

*Coût: 12\$ par personne*

*Enfants de 5 à 12 ans : 6\$*

*Enfants de moins de 5 ans : gratuit*



*Billets en vente au poste d'accueil*

**Votre conseil d'administration!**